

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2024-070

PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2024-03-08-00001 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE GESTION DES SUCCESSIONS (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2024-03-08-00001

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE
SIGNATURE EN MATIERE DE GESTION DES
SUCCESSIONS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES
SUCCESSIONS**

La préfète du Loiret,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 modifié relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 accordant délégation de signature à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret,

ARRÊTE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 août 2023 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret, sera exercée par Mme Marthe GOLOGOSSOGO, inspectrice des finances publiques, cheffe du pôle régional de gestion des patrimoines privés à compter du 1^{er} avril 2024. En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Anais PERDEREAU, inspectrice des finances publiques.

Art. 2. – En cas d’absence ou d’empêchement, la même délégation sera exercée par M. Guillaume DRANO, administrateur d’état, responsable du pôle appui et ressources, ou à son défaut par Mme Luce ROPARS administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opérations de l’État.

Art. 3. – Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l’effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations relatives à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 6 000 € en dépenses :

- Mme Anaïs PERDEREAU, inspectrice des finances publiques,
- M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,
- Mme Claire JAMET, contrôlease des finances publiques,
- Mme Mouna KARDOUD, contrôlease contractuelle,
- Mme Géraldine MARKIEWICZ, contrôlease des finances publiques,
- Mme Valérie MEUNIER, contrôleur des finances publiques,
- Mme Fanny TATIN, contrôlease des finances publiques,
- Madame Angéla YENKAMALA, contrôlease des finances publiques,
- Madame Frédérique VACHER, contrôlease principale des finances publiques.

Art. 4. – Le présent arrêté abroge l’arrêté en date du 1^{er} septembre 2023.

Art. 5. – Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 2024.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 8 mars 2024

Pour le Préfet,
La directrice régionale des finances
publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY